



Anglais professionnel de l'oenotourisme

Formation courte

- > Maîtriser la communication en anglais dans le cadre des fonctions de l'accueil d'un site touristique
- > Développer la compréhension et l'expression orale
- > Améliorer la fluidité de l'anglais dans le cadre des conversations téléphoniques et l'accueil des visiteurs
- > Enrichir le vocabulaire quotidien dans le contexte de la visite d'un site touristique notamment la réception des visiteurs, la présentation et la dégustation des produits, la vente ou la prise de commandes

Contenu de la formation

- ✔ Prendre contact avec des clients étrangers et les accueillir.
- ✔ Donner des informations pratiques : hébergement, restauration, transport, patrimoine, loisirs...
- ✔ Présenter une région touristique, un site touristique, une activité de loisirs
- ✔ Animer et commenter une visite
- ✔ Vendre une prestation, découvrir les besoins du client, le conseiller, répondre à ses questions
- ✔ La vente additionnelle dans le tourisme : oenotourisme, vente à la ferme, etc...

Moyens et modalités pédagogiques

✔ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique et des outils multimédia (vidéos, éléments sonores...)
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Un plateau technique dédié au tourisme
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

✔ Modalités pédagogiques

- Entraînement à l'expression orale par jeux de rôles
- Des mises en situation professionnelles
- Echanges

La réussite se cultive ici.

Dates :

5, 12, 19 et 26 janvier 2023
2 et 9 février 2023
2 et 9 mars 2023

Durée :

35 h

Public concerné :

Salarié et chef exploitant

Financement :

La formation est financée par OCAPIAT et VIVEA

Intervenant :

Stéphanie Warot



Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention * adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convocation de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.



© Christophe Martin

Modalités d'évaluation/validation

Attestation de formation.

Public concerné - Pré-requis

- Formation ouverte aux salariés, chefs exploitants
- Disposer d'un niveau de base A2 (collège)



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30
raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30
corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr